

<http://ugtg.org/spip.php?article1107>



Transport de voyageurs : Gillot & Mathiasin jouent la répression

- Dossier spécial LKP - Secteurs mobilisés -



Date de mise en ligne vendredi 2 octobre 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Après avoir pendant plus d'une centaine d'années assuré le Transport des Guadeloupéens lors de tous les évènements de leur vie (travail, mortalité, école, loisirs etc...), nous Transporteurs sommes tout simplement dépossédés de notre activité.

Après avoir pratiqué cette activité, sans aucune subvention, sans soutien technique d'aucune collectivité, ni de l'État, maintenant au nom de « la loi », nos entreprises sont liquidés, nos familles sont mis en difficultés.

Malgré que nous avons participé à la nouvelle organisation du Transport décidé en 2006 par le Conseil Général, le président Jacques GILLOT nous traite de clandestin et demande aux gendarmes de nous arrêter, de confisquer nos véhicules et nous menace de sanctions judiciaires.

Kaki Pasé Gillot

En avril 2006, le Conseil Général décidait d'assurer le Transport routier de personnes par DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP). Des délégations sont attribuées courant 2007 à 11 groupements de Transporteurs regroupant une centaine d'entreprises. Les anciennes conventions qui liaient les 400 transporteurs au Conseil Général sont donc annulées.

Les transporteurs devaient soit quitter la profession (moyennant une aide 70 000 Eurosuros pour les plus de 60 ans), soit se regrouper dans des sociétés pour obtenir les nouveaux marchés ou alors arrêter tout simplement de rouler sans aucune indemnisation.

C'est ainsi que plus de 110 Transporteurs âgés sont partis et leur société ont disparu sans pouvoir rien léguer à leurs enfants. Les autres, espérant pouvoir continuer leur activité ont constitué des sociétés pour répondre à l'appel d'offre du Conseil Général.

11 sociétés ont ainsi bénéficié de nouveaux marchés. Les Transporteurs perdaient leur ligne. Et, tous ceux qui n'ont pas été admis dans les sociétés et même ceux qui y sont actionnaires et qui dénoncent les conditions de travail ou les conditions commerciales d'exploitation qui leur sont proposées par les attributaires des DSP sont carrément interdits de toute activité.

Aujourd'hui ce sont plus d'une centaine de Transporteurs et leur entreprise pourtant en règle qui sont mis en difficulté, méprisés et réprimés à la demande de Jacques GILLOT et de Max MATHIASIN Président de la Commission des Transports.

Pourtant, pendant le mouvement LKP, des négociations se sont tenues avec les 11 groupements et le Conseil Général pour régler la question.

Le Conseil Général s'était engagé dans l'accord du 04 mars 2009 avec le LKP à :

- ▶ " **Contrôler les modalités de mise en oeuvre des DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
- ▶ " **Demander un audit sur l'organisation du Transport**
- ▶ " **Traiter au cas par cas les difficultés que rencontrent les Transporteurs insatisfaits de la réorganisation des Transport dans les différents groupements.**

Notre dernier rendez-vous date du 16 juin 2009. Depuis cette date aucune négociation ne s'est tenue. C'est vrai,

Transport de voyageurs : Gillot & Mathiasin jouent la répression

qu'après avoir fait le tour de tous les groupements, le Conseil Général constate comme nous que sa réorganisation était bordélique :

- ▶ **Les lignes sont mal desservies,**
- ▶ **Les clients sont mécontents,**
- ▶ **Les entreprises sont toutes après seulement un an d'activité en grandes difficultés économiques,**
- ▶ **Le droit du travail des chauffeurs n'est pas respecté.**

Aussi pour camoufler son échec, Gillot prétend avec certains attributaires de marchés que se sont les « clandestins » qui en sont responsables.

Seulement ces difficultés ne font que commencer. Gillot va devoir combler avec l'argent public les déficits structurels des sociétés attributaires privées, déficit inévitable du fait de la désorganisation du Transport et des conflits d'intérêts qui minent ces sociétés.

Jodila, nous Transporteurs exigeons :

1. **Le respect de notre droit au travail**
2. **Le respect de nos entreprises**
3. **Le respect des engagements**
4. **Le respect du droit pour tous les clients des transports publics de disposer de transport pour vaquer à leurs obligations et occupations.**

Nou tini dwa osi...

Lapwent, 17 septanb 2009

UTV-UGTG